

**Autorisation du produit Apprêt Koranol dossier-cadre (UK-2012-0334-FF)
contenant du propiconazole et du butylcarbamate d'iodopropynyle (IPBC)**

**DeKurt Obermeier GmbH & Co. KG pour une utilisation dans le type de produit 8
comprenant 18 produits**

Autorités compétences UK Résumé des caractéristiques du produit



Responsable de la
santé et de la

Responsable de la santé et de la sécurité

4N.G Redgrave Court, Merton Road, Bootle, Merseyside, L20 7HS, UK

Tél : +44 (0)151 951 3868

Fax : +44 (0)151 951 4889

E-mail : PA.Biocides@hse.gsi.gov.uk

www.hse.gov.uk/biocides/index.htm

RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

(a) Nom commercial du produit : **Apprêt Koranol Formulation-cadre (pour les produits contenus dans ce cadre, veuillez voir les informations supplémentaires)**

(b) (i) Informations qualitatives et quantitatives sur la composant du produit biocide

Remarque : ces informations sont confidentielles et ne doivent pas être divulguées à des tiers

Substance (s) active(s)				Contenus			Pureté minimale (% w/w)	Même source que pour l'inscription de l'annexe I
Nom commun	Nom IUPAC	N° CAS	N° CE	Concentration	Unité ¹	w/w (%)		
IPBC	Butylcarbamate d'iodopropynyle	55406-53 6	259-627 5	Non indiqué	g/l	1,40	90,0	Oui
Propiconazole	1-((2-(2,4-dichlorophényle)-4-propyle-1,3-dioxolane-2-yl)méthyle)-1H-1,2,4-triazole	60207-90 1	262-104 4	Non indiqué	g/l	0,45	93,0	Oui

Contenus

Co-formulants

¹ g/l, g/kg, autres. Pour les produits biologiques, la concentration doit établir le nombre d'unités d'activité / unités de puissance (le cas échéant) par unité de formulation définie (par ex. par gramme ou par litre).

Nom commun	IUPAC nom	Fonction	N° CAS	N° CE	Concentration	Unité	w/w (%)	Classification	Substance préoccupante
Confidentiel - voir R4BP (2010/7969/7126/UK/AA/9185)									

(b) (ii) Est-ce que le produit est identique au produit représentant évalué pour l'inscription de l'annexe I ?

NON

Si non, décrivez brièvement les différences.

AJOUT D'UNE SECONDE SUBSTANCE ACTIVE ET DIFFÉRENCES DANS LE CONTENU DES SUBSTANCES NON--ACTIVES

(b) (iii) Est-ce que le produit biocide contient ou est composés d'organismes génétiquement modifiés (OGM) au sens de la directive 2001/18/CE ?

NON

Si oui, le produit est conforme à la directive 2001/18/CE ?

aucune donnée

(c) Fabricant(s) de la ou des substances actives (nom(s) et adresse(s) avec emplacement de ou des usines)

Nom de la substance active : **IPBC**

Fabricant : Troy Chemical Company Address: One

Avenue L, Newark, NJ 07105, USA Tél. : +1 973

589 2500 Fax : +1 973 589 0490

Nom de la substance active : **Propiconazole**

Fabricant : Syngenta Crop Protection AG

Adresse : CH-4058, Bâle, Suisse

Tél. : +41 61 323 9242

Fax : +41 61 323 4366

(d) Formulateur(s) du produit biocide (nom(s) et adresse(s) avec emplacement de ou des usines)

Nom de l'entreprise : Kurt Obermeier GmbH & Co. KG Adresse :

Berghäuser Str. 70, D-57319 Bad Berleburg, Allemagne Tél. : +49

(0) 2751/524202 Fax : +49 (0) 2751/5041

État physique et nature du produit biocide :

(e) Type de formulation : **à base de solvant**

(f) Produit prêt-à-l'emploi : **Oui**

Classification et mentions d'étiquetage du produit biocide :

(g) Classification du produit : **Nocif, sensibilisant**

(h) Phrases de risque et de sécurité :

Phrases de risque :

R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R65 : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Phrases de sécurité :

S23: Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols S24: Éviter le contact avec la peau. S37 : Porter des gants appropriés.

S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

S62 : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

(i) Classification du produit selon GHS : **non incluse**

(j) Déclaration des risques selon GHS: **non incluse**

Utilisations prévues et efficacité :

(k) PT: **8 (Agent de protection du bois)**

(l) Organismes nocifs cible :

1.1.1 Champignons de pourriture du bois

1.1.2 Champignons de défiguration du bois

(m) État de développement des organismes-cibles :

II.1 Non applicable.

(n) Fonction / mode d'action :

111.2 Prévention (o) Champ d'utilisation :

IV. 1 catégorie d'utilisation 2

IV. 2 catégorie d'utilisation 3

Objectif de l'application :

VII.1 Prévention (p)

Catégorie

d'utilisateur

V. 2 Utilisation professionnelle et industrielle

(q) Méthode d'application :

VI 1.1 Professionnelle - Brosse et VI.1.5 - traitement par trempage

VI. 2.1 et VI.2.2 Industrielle - trempage automatisé, vaporisation automatisée, brosse automatisée, revêtement de surface automatisé.

(r) Manière et domaine d'utilisation :

Autorisation accordée pour l'utilisation de classe 2 et l'utilisation de classe 3. Le produit est destiné à l'utilisation sur du bois sans contact avec le sol, soit continuellement exposé au temps ou protégé du temps mais sujet à une humidité fréquente. Ne convient pas à une application en intérieur.

Le taux d'application acceptable du produit est 80-100 ml de produit par m appliqué en tant que 1 - 2 couches.

La durée de conservation maximale du produit est 12 mois.

(s) Conditions d'utilisation :

Usage industriel

Pour une utilisation industrielle uniquement

Le produit est destiné à l'utilisation sur du bois sans contact avec le sol, soit continuellement exposé au temps ou protégé du temps mais sujet à une humidité fréquente. Ne convient pas à une application en intérieur.

Le bois traité ne doit pas être utilisé dans des situations extérieures où il est en contact avec le sol et où il est exposé en permanence aux influences climatiques ou en contact permanent avec l'eau douce ou l'eau salée.

Les processus d'application doivent être réalisés dans une zone restreinte et située sur une surface imperméable et dure avec des joints pour prévenir une fuite et avec un système de récupération en place (par ex. puisard)

Le stockage du bois traité doit être protégé avec un système de récupération en place (par ex. puisard) ou sur une surface imperméable et dure avec des joints afin d'empêcher une fuite avec le système de récupération en place (par ex. puisard).

Un revêtement non biocide (minimum 3 couches) doit être appliqué dans le cadre d'un système de traitement avec l'utilisation du bois traité dans des

situations où il est exposé aux influences climatiques.

Les COSHH (Control of Substances Hazardous to Health) Regulations 2002 (dans leur version en vigueur) s'appliquent à l'utilisation de ce produit dans le cadre professionnel.

Directive sur l'utilisation sûre des produits de préservation du bois fournie dans la brochure WIS 29 ("Occupational hygiene and health surveillance at industrial treatment plants") disponible ici www.hse.gsi.gov.uk.

Porter des vêtements de protection adaptés (blouses, gants, chaussures) lorsque vous appliquez le produit ou lorsque vous manipulez du bois fraîchement traité. Évitez toute contamination excessive des combinaisons

Ne pas contaminer le sol, les plans d'eau ni les cours d'eau avec des produits chimiques ou des conteneurs usagés.

METTRE AU REBUT LES DÉCHETS DE MATÉRIAUX CHIMIQUES, CONTAMINÉES (SCIURES INCLUSES) ET LES RÉCIPIENTS VIDES EN TOUTE SÉCURITÉ en utilisant un méthode approuvée par LES AUTORITÉS DE GESTION DES DÉCHETS.

SE LAVER LES MAINS ET LA PEAU EXPOSÉE avant les repas et après utilisation.

À CONSERVER DANS UN ENDROITS SÛR.

Le butylcarbamate d'iodopropynyle est un composé de carbamate qui possède une activité faible d'anticholinestérase. **NE PAS UTILISER** si sur conseil médical vous ne devez pas travailler avec des composants anticholinestérase.

Utilisation professionnelle

Pour une utilisation professionnelle uniquement

Le produit est destiné à l'utilisation sur du bois sans contact avec le sol, soit continuellement exposé au temps ou protégé du temps mais sujet à une humidité fréquente. Ne convient pas à une application en intérieur.

Le bois traité ne doit pas être utilisé dans des situations extérieures où il est en contact avec le sol et où il est exposé en permanence aux influences climatiques ou en contact permanent avec l'eau douce ou l'eau salée.

Pendant l'application sur des bois in situ et pendant que les surfaces sèchent, ne pas contaminer le sol ni les eaux de surface avec le produit.

Les processus d'application doivent être réalisés dans une zone restreinte et située sur une surface imperméable.

Le stockage du bois traité doit être protégé avec un système de récupération en place ou sur une surface imperméable.

Un revêtement non biocide doit être appliqué dans le cadre d'un système de traitement avec l'utilisation du bois traité dans des situations où il est exposé aux influences climatiques.

Les COSHH (Control of Substances Hazardous to Health) Regulations 2002 (dans leur version en vigueur) s'appliquent à l'utilisation de ce produit dans le

cadre professionnel.

Porter des vêtements de protection adaptés (blouses, gants, chaussures) lorsque vous appliquez le produit ou lorsque vous manipulez du bois fraîchement traité. Évitez toute contamination excessive des combinaisons

NE PAS CONTAMINER D'ALIMENTS, DES USTENSILES DE CUISINE NI DES SURFACES DE CONTACT ALIMENTAIRES.

Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés en toute sécurité.

SE LAVER LES MAINS ET LA PEAU EXPOSÉE avant les repas et après utilisation.

À CONSERVER DANS UN ENDROITS SÛR.

Ne pas vider dans les égouts.

Ne pas contaminer le sol, les plans d'eau ni les cours d'eau avec des produits chimiques ou des conteneurs usagés.

Ne pas contaminer la flore et recouvrir les étangs à poisson avant application.

LES PERSONNES ET LES ANIMAUX NON PROTÉGÉS DOIVENT ÊTRE TENUS ÉLOIGNÉS DES ZONES TRAITÉES PENDANT 48 HEURES OU JUSQU'À CE QUE LES SURFACES SOIENT SÈCHES. COUVREZ TOUS LES RÉSERVOIRS D'EAU avant application.

Dangereux pour les chauves-souris. Toutes les chauves-souris sont protégées selon Wildlife and Countryside Act, 1981. Avant de traiter toute structure utilisée par les chauves-souris, consultez Natural England, Scottish Natural Heritage ou le Countryside Council for Wales.

Le butylcarbamate d'iodopropynyle est un composé de carbamate qui possède une activité faible d'anticholinestérase. NE PAS UTILISER si sur conseil médical vous ne devez pas travailler avec des composants anticholinestérase.

(t) Instructions pour l'utilisation sûre du produit :

Voir paragraphes h, r et s.

(u) Les détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles et les instructions de premiers soins

En cas de contact avec la peau : retirez immédiatement tous les vêtements contaminés et nettoyez immédiatement la peau à l'eau courante et au savon. Consultez un médecin si des symptômes apparaissent.

En cas de contact avec les yeux : rincez immédiatement à l'eau courante. Consultez un médecin si des symptômes apparaissent.

En cas d'ingestion : ne faites pas vomir sauf si le personnel médical l'ordonne expressément. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons.

En cas d'inhalation : déplacez la personne affectée à l'air frais. Gardez la personne au chaud et allongée. Assurez une respiration artificielle par une personne formée si la respiration se fait irrégulière ou est arrêtée. Consultez un médecin si les symptômes sont sévères ou s'ils durent longtemps. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

(v) Instructions sur la mise au rebut sûre de son produit et de son emballage **Industriel**

METTRE AU REBUT LES DÉCHETS DE MATÉRIAUX CHIMIQUES, CONTAMINÉES (SCIURES INCLUSES) ET LES RÉCIPIENTS VIDES EN TOUTE SÉCURITÉ en utilisant un méthode approuvée par LES AUTORITÉES DE GESTION DES DÉCHETS.

Professionnel

Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés en toute sécurité.

Ne pas vider dans les égouts.

Ne pas contaminer le sol, les plans d'eau ni les cours d'eau avec des produits chimiques ou des conteneurs usagés.

(w) Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales **Stocker le produit dans des conteneurs originaux**

fermés hermétiquement Durée de conservation jusqu'à 12 mois

(x) informations supplémentaires :

a) Information sur l'emballage

Professionnel :

Canettes en métal (plaque étamée) : jusqu'à 20 litres

Industriel :

Grands conteneurs : jusqu'à 1000 litres

b) Produits inclus dans la formulation de base de l'apprêt Koranol

Apprêt transparent Koranol	UK-2012-0335
Apprêt d'imprégnation Euro Top	UK-2012-0336
Jansen Apprêt de protection du bois	UK-2012-0337
Conti Tekton IG	UK-2012-0338
Apprêt protecteur du bois Alpina	UK-2012-0339
Apprêt de protection contre le bleuissement Krautol	UK-2012-0340
Apprêt d'imprégnation avec protection contre le bleuissement Bito	UK-2012-0341
Protection du bois avec protection contre le bleuissement Pamalux	UK-2012-0342
Apprêt d'imprégnation du bois Capalac	UK-2012-0343
Capadur Primer SB	UK-2012-0344
Apprêt d'imprégnation Delta Duratec BPD	UK-2012-0345
Marque 1 Apprêt protecteur du bois BPD	UK-2012-0346
Apprêt d'imprégnation Setta BPD	UK-2012-0347
Apprêt d'imprégnation Gnatz BPD	UK-2012-0348
Apprêt protecteur du bois DiescoLack BPD	UK-2012-0349
Apprêt d'imprégnation Delta 1.02 BPD	UK-2012-0350
Osmo WR 4020	UK-2012-0351
Apprêt d'imprégnation Danske	UK-2012-0352